

## **Plan Local d'Urbanisme Commune de Laveissière**

### **Annexes Sanitaires – Ordures Ménagères**

Les compétences « collecte et traitement des ordures ménagères » relèvent de la Communauté de communes. Le traitement des déchets s'effectue au centre d'enfouissement technique de Saint-Flour.

#### ***Déchets ménagers non recyclables***

Seuls les déchets non recyclables font l'objet d'une collecte hebdomadaire par les agents de la Communauté de communes. A Laveissière, cette collecte a lieu chaque jeudi matin à partir de 6h30. Au niveau de la station du Lioran, en dehors de la saison touristique, cette collecte se déroule le lundi et vendredi matin à partir de 7h. Lors de la période touristique, la collecte a lieu le lundi, mercredi et vendredi matin à partir de 7h.

#### ***Collecte des déchets recyclables***

Pour les artisans, commerçants et entreprises qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie, une collecte hebdomadaire de cartons est mise en place tous les mercredis après-midi. Ce service est néanmoins payant et s'élève à 300€ par an. Pour les agriculteurs, une collecte de plastiques agricoles est organisée chaque année au printemps, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

#### ***Collecte de déchets verts et encombrants***

Les personnes âgées ou dans l'impossibilité de se rendre à la déchetterie, peuvent bénéficier d'une collecte gratuite des encombrants une fois par trimestre ainsi que d'une collecte des déchets verts toutes les 2 semaines d'avril à octobre. Notons la présence d'un quai de tri des déchets verts de Murat. Cet équipement a rouvert ses portes. Il est possible d'y déposer des déchets verts tous les samedis de 13h30 à 18h30.

#### ***Collecte des emballages, papier et verre***

Le tri des déchets recyclables est une pratique développée localement. 20 points d'apports volontaires, équipés de colonnes collectant le verre, le papier et les emballages sont installés dans la commune de Laveissière, afin de récupérer les déchets recyclables. Ces déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement puis transformés en nouveaux produits. Ils sont orientés principalement

vers Saint-Flour ou envoyés à l'extérieur du département, dans d'autres centres de traitement.

### ***Déchetterie intercommunautaire***

Située au sein de la commune de Neussargues, la déchetterie intercommunautaire est gratuite et ouverte au public du lundi au samedi de 13h30 à 17h30 en hiver (novembre à mars) et de 13h30 à 18h30 en été (avril à octobre). La déchetterie intercommunautaire accepte également les déchets professionnels à condition de limiter les dépôts à 1m<sup>3</sup> ou 20 litres par jour (sauf déchets industriels). Pour faciliter le tri, divers équipements ont été mis en place comme une benne pour les plastiques ou un conteneur pour les capsules Nespresso.

### ***Compostage individuel***

Un grand nombre de déchets est concerné : épiluchures de fruits et légumes, reste de repas d'origine végétale ou animale, coquilles d'œuf, marc de café, filtres, sachets de thé, herbes coupées, fleurs ou plantes fanées, tonte de pelouse, cendres de bois, papier essuie-tout, mouchoirs en papier, etc. Trois opérations « composteurs individuels », mis en place par la Communauté de communes ont permis à des centaines de foyers de s'équiper à moindre coût d'un composteur. Cet équipement permet aux habitants du territoire d'améliorer toujours davantage la réduction des déchets.

L'ouverture de nouvelles zones procurent automatiquement une augmentation de la production de déchets.

Concernant les déchets ménagers, les incidences du PLU sont relatives. En effet, la forme de l'urbanisation et le choix de densifier des secteurs déjà urbanisés limitent la charge de travail supplémentaire pour le ramassage des ordures. Le coût pour la collectivité est également limité. Seule la création de nouveau secteur peut impliquer des parcours supplémentaires et des coûts plus importants.